Dernière minute

Le SPF et le SNPP prennent une initiative commune pour mobiliser l'ensemble des syndicats sur la situation dramatique des spécialités cliniques.

Le Syndicat des Psychiatres Français et le Syndicat National des Psychiatres Privés tirent la sonnette d'alarme sur la situation des psychiatres privés et des spécialités cliniques en général.

Leur pratique se caractérise :

- par des consultations de longue durée ;

- par l'absence de tout acte technique significatif ;

- par un engagement dans la prise en charge thérapeutique au long cours qui va bien au delà du seul avis de consultant ou d'expert.

Ces spécificités des spécialités cliniques ont été complètement ignorées au cours de l'évolution de la nomenclature avec une traduction claire sur l'échelle des revenus par les chiffres les plus bas de la profession.

Cette situation n'est plus admissible et nous appelons les syndicats des médecins concernés à se joindre à nous pour une négociation conventionnelle urgente.

La revalorisation concrète, juste et adéquate de notre acte de spécialiste est une exigence légitime qui conditionne le maintien d'un exercice médical de qualité.